



MAIRIE DE COGGIA



LIBERTÉ ÉGALITÉ FRATERNITÉ

ARRETE DU MAIRE N°02/2024**Portant règlementation de circulation et de stationnement**

Le Maire de la Commune de Coggia,

Vu la loi N°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions et plus particulièrement l'article 25,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-1, L.2212.2, L.2212-5, L.2213-1 à L.2213-5, L.2214-1 à L.2214-4, L.2215-1 à L.2215-5 et L.2216-1 à L.2216-3,

Vu le Code de la route et de la voirie routière,

Vu la demande SAS ROCCA E TERRA représentée par Monsieur FLECK Julien en date du 30 janvier 2024,

Considérant la nature des travaux de 2 FORAGES GEOTECHNIQUES 6 00M et 2 PENETRO DYNAMIQUE sur la route d'accès des hauts de Cerasa .

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes dispositions utiles à assurer le maintien du bon ordre et de la sécurité publique ainsi que la sécurité des riverains,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le 07 février 2024 de 8 heures à 17 heures, la circulation sur la route d'accès des hauts de Cerasa, sera réglementée comme suit :

- La restriction sera réalisée sur la section courante.
- La circulation des véhicules légers et poids lourds sera interdite.
- Le stationnement des véhicules légers et poids lourds sera interdit au niveau de la zone de travaux, sauf pour les véhicules en charge du chantier et les véhicules de secours.
- En état de cause, le Code de la route devra être respecté et les forces de sécurité et de secours sont toujours prioritaires dans le cadre de l'urgence.

ARTICLE 2 : le pétitionnaire aura la charge de la signalisation règlementaire de son chantier, durant la totalité de l'intervention. Il doit prendre toutes les précautions afin de sécuriser le site et veiller à ne pas entraver la circulation des véhicules de secours.

ARTICLE 3 : Monsieur Victor D'ANGELO, Lieutenant de la Communauté de la Brigade de Vico-Cargèse et Monsieur Le Maire, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Fait à Coggia, le 31 janvier 2024

Le Maire,
COGGIA François